

### **COMITÉ SYNDICAL**

## **REUNION DU 6 FÉVRIER 2014**

Date de la convocation : 21 janvier 2014

## Sous la présidence de Madame Anne-Marie Keiser

#### Présents:

Mme Anne-Marie KEISER (Présidente), Monsieur Jean-Luc GLEYZE (1er Vice Président), Monsieur Georges André PASTOR (Titulaire), Monsieur Manuel VERBRUGGHE (Titulaire), Monsieur Bernard FRAICHE (Titulaire), Monsieur Pierre Didier LAMOUROUX (Titulaire), Monsieur Philippe BOISSONEAU (Titulaire), Monsieur Jean Bertrand SEINTOURENS (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Monsieur Bernard PIOT (Titulaire), Monsieur Didier OCHOA (Titulaire), Monsieur Denis SABATÉ (Payeur Départemental).

**DÉLIBÉRATION N°20140206\_003** 

ADHÉSION NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BAZADAIS SUITE FUSION

Envoyé en préfecture le 10/02/2014 Recu en préfecture le 10/02/2014

510

Affiché le

# DÉLIBÉRATION N°20140206\_003 ADHÉSION NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **DU BAZADAIS SUITE FUSION**

Considérant la convocation du comité syndical en date du 21 janvier 2014 fixant le prochain comité syndical le 6 février 2014 à 18h30 est prévoyant qu'au cas ou le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 19h00,

Considérant que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le jeudi 6 février 2014 à 18h 30,

Considérant que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 19h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales qui porte l'objectif de refonte du paysage communal et intercommunal français.

Vu l'arrêté préfectoral en date de 23 décembre 2013 relatif à la création, dans le cadre du droit commun, de la Communauté de communes du Bazadais au 1er janvier 2014.

Considérant l'arrêté préfectoral sus-visé, fusionnant à compter du 1er janvier 2014 les Communautés de communes du Bazadais et de Captieux-Grignols.

Considérant que ce nouvel Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) prend la dénomination de Communauté de communes du Bazadais. Il s'agit dès lors d'une nouvelle personne morale de droit public.

Conformément à l'article L.5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, la nouvelle Communauté de communes du Bazadais bénéficie du mécanisme de représentation substitution. Dès lors, il est considéré qu'elle adhère en lieu et place des deux anciennes Communautés de communes auprès du syndicat mixte Gironde Numérique à compter de la date d'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral, soit le 1er janvier 2014.

Le montant de la nouvelle adhésion 2014 sera calculée en additionnant le montant 2013 des deux anciennes participations dédites Communautés de communes avec un ajustement en fonction des dernières données connues du potentiel fiscal et du nombre d'habitants des deux Communautés de communes respectives.

#### www.girondenumerique.fr

Envoyé en préfecture le 10/02/2014 Reçu en préfecture le 10/02/2014

# DÉLIBÉRATION N°20140206 003 Affiché le ADHÉSION NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **DU BAZADAIS SUITE FUSION**

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir prendre acte de l'adhésion de la nouvelle Communauté de communes du Bazadais issue de la fusion des Communautés de communes du Bazadais et de Captieux-Grignols.
- dit que le nombre total d'EPCI adhérents au syndicat mixte Gironde Numérique se porte désormais à 38 membres. La liste est jointe à la présente délibération et fera

l'objet d'une actualisation aux statuts du syndicat mixte Gironde Numérique.
Adopté à l'unanimité, Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,
Le 06 février 2014
Pour expédition conforme,
La Présidente de Gironde Numérique
Anne-Marie KEISER
Annexe : liste des collectivités adhérentes au syndicat mixte Gironde Numérique

## www.girondenumerique.fr

SLOW

# DÉLIBÉRATION N°20140206\_003 Affiché le ADHÉSION NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **DU BAZADAIS SUITE FUSION**

	Collectivité ou EPCI membres du Syndicat
	Mixte
1	CONSEIL GENERAL GIRONDE
-	CONSEIL GENERAL GIRONDE
2	CC de la pointe du Médoc
3	CC Médullienne
4	CC Medoc Estuaire
5	CC Lacs Medocains
6	CC Cœur de Medoc
7	CC Centre Medoc
8	CC Sud Libournais
9	CC Pays Foyen
	CC Grand Saint-Emillionnais
11	CALI
	CC Brannais
	CC Castillon Pujol
	CC Canton de Fronsac
	CC Bazadais
	CC L'estuaire CC Cubzagais,
12	CC St. Savin
	CC Bourg/Gironde
	CC Canton Blaye
21	
	CC Pays Sauveterre
23	CC Monsegurais
24	CC Pays Pellegrue
	CC Montesquieu
26	
27	CC Vallon Artolie
28	CC secteur St. Loubes
29	
31	CC Créonnais
	CC Coteaux bordelais CC Coteaux Garonne
	CC Targonnais
34	CC Val de <u>l'Eyre</u>
35	COBAN
36	COBAS
37	CC Canton Podensac
38	CC Coteaux Macariens
39	CC Jalle-Eau-Bourde
40	Communauté Urbaine de Bordeaux (membre associé)
41	Région Aquitaine (membre associé)

# www.girondenumerique.fr